N°03 - Décembre 2014

Saillans Lettre d'info municipale

Sommaire

Saillans au quotidien	1-6
Participatif	7-9
Dossier Eau	10-11
Photos souvenirs	12-13
Dossier Interco	14-17
Vie associative	18-19
Expression libre	19
Contacts	20

Inscriptions

L'équipe municipale souhaite vous tenir informés le plus régulièrement possible. La lettre d'information est éditée tous les 2 ou 3 mois en fonction de l'actualité. Attention, seules 2 lettres par an seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de Saillans. Nous vous invitons à vous inscrire pour recevoir toutes les autres publications intermédiaires, et rejoindre ainsi les 404 abonnés sous format email (ou les 71 abonnés au format papier si vous préférez).
Des dépôts auront aussi lieu dans certains espaces de Saillans (bibliothèque, club informatique, café des sports...).

Attention : l'agenda communal mensuel est affiché sur les panneaux municipaux dans le centre du village (place du Fossé, esplanade de l'Eglise et angle Coupois/rue St Jean) et dans les 3 quartiers suivants : Samarins, Chapelains, Trélaville, et n'est pas distribué. Une version papier est disponible sur simple demande en mairie. Seule la Lettre d'information municipale est distribuée dans les boîtes aux lettres.

Edito

L'année 2014 se termine et voilà déjà 9 mois que les nouveaux élus vous représentent à la tête de la commune. Cette charge que vous nous avez confiée est lourde mais passionnante. Tous les référents se sont mis au travail avec vous dans les différentes commissions. Un grand nombre d'habitants soutiennent et s'impliquent pour Saillans : dans les commissions, les groupes action-projet mais aussi dans l'animation, dans la veille démocratique (le conseil des sages), la relecture, les aides bénévoles sur des chantiers participatifs (comme l'abri du besoin, le nettoyage de la rivière drôme). N'oublions pas non plus le travail quotidien des employés communaux... Un grand merci à tous.

Traditionnellement le maire présente ses vœux lors d'une cérémonie courant janvier. Ce moment, certes convivial, ne parlait qu'à peu de citoyens. La nouvelle municipalité vous propose plutôt ***une journée de bilan samedi 28 février*** *pour faire le point sur tout ce qui a été mené. L'occasion de se projeter sur les futurs projets dont vous serez les acteurs, découvrir les actions déjà réalisées (même celles qui ne se voient pas) ; l'occasion de se réunir tous ensemble convivialement, toutes générations confondues, pour rêver notre Saillans autrement.*

A l'occasion de cette fin d'année toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes et vous adresse tous ses vœux de bonheur et santé pour vous et vos proches.

Vincent Beillard, Maire de Saillans
Annie Morin, 1ère adjointe

Ne restez pas seul(e) le jour de Noël !

Partageons un moment de convivialité le 25 décembre

Pour un repas solidaire où chacun apportera un petit quelque chose à manger et aussi chansons, musiques, contes, CD, etc... et bonne humeur bien sûr !

Marie-France et André Cupif-Callard

Avec le soutien de l'équipe de la Municipalité de Saillans

P.S : Pour éviter de manger dans des assiettes en carton!! chacun viendra avec son assiette et ses couverts !! (verres il y aura !!,)
Inscriptions et renseignements à l'accueil de la mairie ou auprès des élues référentes « Vivre longtemps au village, santé, social »
Annie Morin, Agnès Hatton et Cécile Calloud

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

_____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

☐ **mail :** j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

_____

☐ **papier :** mon adresse _____

_____

Saillans au quotidien

Remise en marche de l'horloge sur le clocher

Le boîtier commandant les aiguilles était défectueux, et de ce fait il a fallu aussi changer les aiguilles. Ce travail devant se faire en extérieur, la municipalité a fait appel à la Société Bodet, de Lyon, spécialisée dans les travaux "acrobatiques", comme les Saillansons ont pu le voir... (photos visibles sur www.mairiedesaillans26.fr, menu travaux en cours). ■

Sécurité sur la grand-route au passage de Saillans

Sur la D93, au niveau de l'embranchement qui descend vers le pont, la vitesse est limitée à 70 km/h. Un radar-avertisseur le rappelle aux automobilistes dans le sens Crest-Die. Un radar identique vient d'être été installé dans le sens Die-Crest. Fourni par le Service Technique Départemental (STD), il a été mis en place par les agents municipaux avec la collaboration du centre technique de Crest. On l'aperçoit dès qu'on est passé sous le pont de la route vers La Chaudière. ■

Plan neige

En termes administratifs "plan de viabilité hivernale". Il s'agit d'être prêt à intervenir en cas de chute de neige, selon un ordre de priorité bien défini. L'alerte est donnée par la météo du STD (toujours lui ! - on disait autrefois "l'équipement"), elle déclenche une action en deux temps :

1. Les personnels concernés sont avertis de se tenir prêts.
2. Les opérations de déneigement sont lancées dès la fin d'une chute de neige significative (5 cm), ou pendant si son importance le rend nécessaire, ou encore au petit matin.

D'autre part, il est prévu d'installer des réserves de sel à l'usage des particuliers. ■

à noter

Elections cantonales
La date limite des inscriptions pour figurer sur la liste électorale est le 31 décembre. Les élections cantonales auront lieu les dimanches 22 mars et 29 mars

Bilan municipal de l'année
Rencontre le samedi 28 février, salle des fêtes, à 16h30. **Vous êtes tous cordialement invités**.

Repas des anciens
Le 8 mars à la salle des fêtes, gratuit à partir de 65 ans. S'inscrire en mairie ou par mail accueil@mairiedesaillans26.fr

Réfection des fontaines

Depuis le 13 novembre, les stagiaires du GRETA ont commencé la réfection des fontaines du village. 5 fontaines font partie de cette première tranche : rue de l'Hôpital, rue Barnave, Grande Rue, rue du Bourg et rue Gabouri. Ce chantier est suivi par le groupe Rénovation du Patrimoine encadré par des formateurs spécialistes sur ce sujet.
D'autre part le cabinet de médiation culturelle Kapyrus travaille sur les documents qui serviront au circuit de découverte. Un *kit* sera mis au point pour les enfants avec différents supports pédagogiques et ludiques sur le thème de l'eau. Un document est en cours de réalisation pour les adultes avec photos anciennes et témoignages de l'époque où les fontaines avaient un rôle social dans le village, lieux incontournables de vie autour de l'eau. Ce circuit devrait être opérationnel dès cet été. L'office du tourisme sera le lien indispensable pour que vive ce nouveau circuit qui sera un plus pour le tourisme familial sur le village. ■

Extinction de l'éclairage de nuit

Le mercredi 19 novembre s'est tenue en mairie de Saillans la 2ème réunion d'information sur l'extinction nocturne de l'éclairage public, pour recueillir un premier retour des habitants sur la mise en place des nouveaux horaires le 28 octobre. Une trentaine de citoyens intéressés étaient présents, plus les participants du GAP, les élus concernés et Mme Dupuy du Syndicat d'électricité de la Drôme. ▶

▶ *Lire article page 7*

Mairie de SAILLANS 26340

Les étapes précédant cette réunion sont exposées dans la « Lettre d'Info Municipale » N°1 Eté 2014, p. 13.
En résumé, les horaires d'extinction et de rallumage sont modulés suivant deux zones (le centre-ville et les quartiers), trois saisons (été / mi-saison / hiver), et une modulation entre le week-end et la semaine. Il a été décidé avec la gendarmerie et les pompiers de ne pas éteindre le long de la RD93, ni le rond-point, et de maintenir l'éclairage Avenue Coupois plutôt que Route Royale comme le prévoyait le GAP.
Cette réunion riche en échanges a donc permis un retour des habitants sur leur ressenti suite à l'extinction, y compris de ceux qui y voyaient de vrais problèmes. La contribution du SDED a permis d'envisager l'évolution de notre système d'éclairage public à moyen terme et des alternatives envisageables. Ainsi l'argument souvent soulevé de supprimer un point lumineux sur deux au lieu de tout supprimer n'est pas réalisable, d'abord pour des raisons réglementaires. La variation de l'intensité lumineuse n'aura qu'un très faible effet avec le matériel actuel (lampes à décharge). Une fois le matériel moderne LED généralisé, cette variation va devenir une vraie alternative, permettant une variation libre entre 0 et 100%. Il est donc envisageable d'équiper en priorité les ruelles du centre-ville avec ce type de matériel, permettant à cette zone de profiter au plus tôt de la variation, et non plus d'une coupure nette.
Le SDED a également rappelé les fondamentaux de la délégation reçue de la mandature précédente pour l'éclairage public : accord d'une durée fixe initiale de huit ans, ensuite renouvelable (donc une durée fixe jusqu'à 2021), avec, comme coûts actuels, un volet investissement (remplacement de l'ancien matériel par du nouveau matériel, plus économies en énergie, environ 15 000 €/an de coût pour la commune de Saillans), un volet exploitation (réparation du matériel cassé ou endommagé, environ 9 500 €/an), et le volet électricité proprement dit (consommations et abonnements EDF, taxes et, environ 10 000 €/an). Il est important de souligner que la démarche de l'extinction nocturne aura nécessité un investissement supplémentaire de 10 000 € (mise en place des horloges astronomiques, de nouveaux coffrets, réglages), mais que ce surcoût est entièrement financé par le SDED, sans contribution supplémentaire de notre commune. Malgré ces coûts, les économies de consommation engendrées impacteront de manière positive notre budget, avec un gain estimé à environ 5 000 € par an. Il a été rappelé aussi que, vu la forte hausse prévue du prix de l''électricité les prochaines années, ce gain sera amené à devenir encore plus important.
Les prochains chantiers prévus sont la mise en place d'un coffret dédié à la déviation, pour garder ces points éclairés toute la nuit (actuellement, ces points sont fournis par un câble venant du quai Jobin, ce qui entraine actuellement encore la non-coupure des quelques points lumineux dans la rue Dr Hilaire, les Remparts, et la Daraize), la rénovation des points lumineux vétustes et non-conformes le long de la déviation pour l'éclairage des piétons en début 2015 (éventuellement avec détection de présence pour un allumage ciblé), et l'extinction de l'éclairage public du rond-point en tenant compte des problèmes de la circulation (rappelons ici que c'est notre commune qui paie l'électricité pour une route pourtant gérée par le département).
En résumé, la réunion a permis d'entendre les avis parfois très différents des habitants sur la question, de mieux comprendre les contextes réglementaire, technique et financier afférents, et de mieux comprendre aussi les évolutions du système à moyen et à long terme. Rappelons finalement que les horaires et zones choisis seront à revoir après une période d'observation de six mois, donc en avril 2015. D'ici là, tous les habitants (y compris les visiteurs, résidences secondaires, etc.) sont invités à exprimer leur avis sur la question et de formuler des propositions de changements, de préférence dans un cahier dédié ouvert à l'accueil de la mairie à cet effet, ou bien par mail à l'adresse
"environnement@mairiedesaillans26.fr". ■

A savoir

Nous vous rappelons que les bus scolaires et la ligne régulière 28 repasseront à nouveau au cœur de notre village dès la rentrée scolaire le 05 janvier 2015.

La sécurité des passagers et l'accès du bus s'en retrouveront facilités pour le bien de toutes et tous.
Afin de faciliter son passage dans notre village il est rappelé que STATIONNEMENT et ARRET sont interdits sur l'ensemble de la GRANDE RUE, du PARVIS de l'église et du FAUBOURG DU TEMPLE jusqu'à la sortie du tunnel. Les véhicules gênants seront sanctionnés (jour & nuit). ■

Audit énergétique Salle des fêtes

Une équipe de trois stagiaires du GRETA travaillent actuellement sur l'audit énergétique de ce complexe (salle, poste, appartement).
Début novembre ils ont commencé à collecter les diverses données des consommations d'énergies sur les dernières années, afin d'avoir un chiffrage fiable comme base de départ (consommation d'électricité, fuel, propane). Le résultat de l'audit sera présenté au public courant mars, en estimant les futures consommations énergétiques en fonction des différents scénarios de la rénovation retenus. Ces résultats nous aideront à orienter nos choix, afin de mettre en place une solution pérenne dans un avenir marqué par des énergies plus chères et de plus en plus rares. ■

Attention, il reste 3 mois pour s'équiper de détecteur de fumée.

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre :

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance. ■

Article complet à lire sur :
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19950.xhtml#N100B0

Commerçants, artisans, acteurs économiques

Nouvelle coordination en 2015

Vendredi 14 novembre, lors d'une rencontre initiée par la municipalité, l'ensemble des acteurs économiques présents ont approuvé le principe de la création d'un groupe ouvert aux élus municipaux ainsi qu'à des habitants motivés.

Ce groupe aura plusieurs objectifs : coordination, création de projets, organisation d'événements et impulsion d'activités économiques sur Saillans.

Plusieurs idées ont d'ores et déjà été émises :

- création d'un site internet mettant en valeur les activités de Saillans,
- faciliter l'accès à l'information (signalétique dans le village, affichage extérieur et création d'une liste des activités en dépôt chez tous les commerces de Saillans)
- faire une promotion plus active (aller dans certains salons touristiques, créer un sentier viticole, un sentier botanique, maintenir et favoriser les festivités existantes, et même penser à un lieu touristique couvert en cas de mauvais temps). Toutes ces idées seront discutées en 2015 ainsi que le type de structure à créer (association ? autre ?). Rendez-vous donc prochainement pour la mise en place concrète de cette nouvelle coordination.

Parallèlement, 2 Groupes Action-Projet rattachés à la Commission Economie ont déjà démarré avec des objectifs précis : faciliter les transmissions de commerce, créer un espace d'informations et d'échange pour les porteurs de projet de Saillans.

Un travail essentiel d'inventaire est aussi en route sur les locaux et terrains disponibles. ■

Inventaire des ressources existantes

Si vous avez une activité quelle qu'elle soit à Saillans, merci de vous faire connaître **en remplissant la fiche Acteur économique** (disponible sur www.mairiedesaillans26.fr (menu Commission Economie Production locale) et en mairie.

Pourquoi un sondage ?

« Quels nouveaux commerces ou services trouveriez-vous utiles à Saillans ? »

Depuis mi-novembre, vous pouvez participer à un sondage proposé par la Municipalité et le Groupe action-projet «Favoriser la transmission des commerces existants quand le problème se pose et la recherche de locaux pour les créations d'activité».

Par ce sondage, nous souhaitons indiquer que la pérennisation des commerces et services de proximité donne un avantage indéniable à Saillans ; que cela conforte le bien-vivre ensemble et l'attractivité du village.

Extrait d'une étude sur le centre nautique de la 3CPS

« Les tendances récentes montrent une croissance démographique accrue par rapport aux décennies précédentes. Le dynamisme démographique est fort dans le Pays de Saillans, par ailleurs territoire le plus rural de la CCCPS ».

23,86% de hausse démographique entre 1999 à 2011 (source Insee)

L'action municipale doit aller de l'avant, accompagner et favoriser les nouvelles installations pour permettre un plus large choix aux habitants. Elle donne ainsi priorité aux emplois locaux et à la production sur notre territoire.

Le résultat de ce sondage sera diffusé dans la presse locale, et remontera jusqu'à la Chambre de ▶

Commerce et d'Industrie de Valence. Les porteurs de projet seront, nous l'espérons, sensibilisés par cette volonté des Saillansons.
Si vous n'avez pas encore participé au sondage, vous pouvez le faire dans certains commerces de Saillans ou sur www.mairiedesaillans26.fr. ■

Les frais de scolarité

Combien coûte la scolarité d'un enfant à Saillans pour la collectivité ?
Pour l'année 2013-2014 par enfant en maternelle **1 137€**, en primaire = **446€.**
A quoi correspondent les sommes ? Ce calcul prend en compte :

- les frais de personnel (ATSEM, agent d'entretien, agent technique, garde municipal). C'est le plus gros poste.
- les frais liés aux bâtiments : chauffage, eau, électricité, entretien des bâtiments, maintenance
- les fournitures scolaires : livres, cahiers, crayons, peinture...
- les fournitures administratives : papiers, encre…
- les frais pour intervenant du club informatique, RASED Réseau d'aide, et intervenant musique… et activités telles que baptême de l'air.
- Assurances

La somme obtenue par école est divisée par le nombre d'enfants. Pour les enfants venant d'autres communes n'ayant pas d'école, les frais de scolarité sont payés par leur commune respective.

A noter que les bâtiments sont de la compétence de Saillans qui en assume donc seule la charge. ■

Vestiges Gallo-Romains de la Place de la République

Vous avez certainement remarqué les travaux sur le mur de soutènement entre les places du Prieuré et de la République. Vu le triste état du mur, ces travaux étaient nécessaires, et ont été décidés rapidement pour que leur réalisation ait lieu avant fin 2014. Sur ce mur, se trouvaient des vestiges gallo-romains que beaucoup de saillansons méconnaissent. Provenant du grand mausolée antique qui se tenait au quartier de la Maladrerie, ces vestiges ont été scellés dans le mur en 1810. Négligés, et quelque peu oubliés, leur accès et leur visibilité ont même été aggravés avec la création de places de parking contre le mur. L'occasion des travaux nous a permis d'intervenir, après sondage auprès de la population sur le site Internet

▶ *suite page 6*

Le garde champêtre au service des personnes âgées

Opération Hiver Tranquille 2014/2015

Inscription en Mairie

En hiver, les conditions climatiques rendent les personnes âgées plus vulnérables et plus isolées. En cas de problème de santé ou d'accident domestique, l'isolement et l'absence de visites régulières peuvent engendrer de graves conséquences. De plus en plus, les personnes âgées sont victimes d'agressions, allant de l'abus de faiblesse jusqu'aux violences caractérisées.
Pour le garde champêtre, l'assistance aux personnes âgées fait partie de sa mission de police de proximité. Il effectue donc en hiver des visites régulières au domicile des personnes qui lui sont signalées.
Pour bénéficier de ce service, il convient de **se faire inscrire en Mairie**.

Bénéficiaires : les personnes ayant 70 ans et plus, vivant seules ou en couple.

Formulaire d'inscription : disponible en Mairie ou envoyé sur demande.
L'inscription se fera par la personne bénéficiaire ou par des parents proches (avec l'accord du bénéficiaire).

Période : du 01 novembre au 20 mars

Fréquence des visites : deux fois par semaine, du lundi au vendredi entre 9h00 et 12h00 ou entre 13h30 et 16h15.

Les actions : Protection des personnes et des biens :

- assurer des conseils et des recommandations en matière de sécurité,
- dissuader les escroqueries, vols et agressions par une présence régulière,
- s'assurer du bon état de santé des personnes,
- s'assurer de l'approvisionnement régulier (alimentation, chauffage, etc).

Information :
sur les services aux personnes âgées sur les associations, activités de loisir répondre aux attentes des personnes

Mission confiée par le C.C.A.S de Saillans

de la mairie. Dans l'urgence, nous avons tenté d'obtenir l'avis du plus grand nombre d'habitants sur le choix de laisser les vestiges dans le mur, ou de les retirer. En apportant le plus d'informations et d'éléments possibles pour prendre votre décision, le sondage a rendu son résultat le jeudi 4 décembre, jour du début des travaux : 71.93% des participants ont voté pour que les vestiges soient retirés du mur. Ils ont donc été transportés en lieu sûr. Et les possibilités sont à présent nombreuses sur le devenir de ces pierres historiques et les moyens de les rendre plus visibles tout en les mettant en valeur, dans de bonnes conditions de préservation. **Participez à cette réflexion en intégrant la Sous Commission Patrimoine - 1ère rencontre le 8 janvier à 20h** (voir synthèse GAP page 8). ■

Le lotissement communal du Grand Cèdre

L'équipe municipale souhaite commercialiser ces lots, en vente depuis plusieurs mois.
Il semble qu'il y ait incompatibilité entre offre et demande. Les parcelles mise à la vente sont bien trop onéreuses pour de nouveaux accédants à la propriété.
Il a donc été acté de diviser les lots existants et de réaliser des travaux d'équipements supplémentaires (eau, assainissement, ERDF) courant 2015 afin de pouvoir proposer ces terrains d'ici fin 2015.

Merci de contacter la mairie et d'envoyer un courrier d'intention si vous êtes intéressé.

Un règlement d'attribution est en cours de réflexion afin de départager les candidats potentiels.

Comité de pilotage et Conseil municipal : comment ça marche ?

Afin de mettre en application les deux principes de collégialité et de participation, l'équipe municipale a mis en place un nouveau mode de fonctionnement. Il s'appuie notamment sur les commissions participatives et les Groupes Action projet. Il repose également sur les Comités de pilotage. Rappelons le rôle et le fonctionnement de cette instance, et sa différence avec le Conseil Municipal.

Le Comité de pilotage est l'instance principale de travail, d'information, de débats et de décisions des élus. Toutes les décisions de principes sont prises lors de ces réunions, après que les dossiers ont été travaillés (par les élus, les services de la mairie et dans le cadre des Groupes Action-Projet) et débattus. **Le Comité de Pilotage se tient en moyenne deux fois par mois, le jeudi soir à 20 h à la mairie. Ces réunions sont publiques, et ouvertes à tous.** Chacun peut demander la parole en cours de séance s'il le souhaite.

Le Conseil Municipal est une instance de validation formelle de certaines décisions préalablement préparées, discutées et prises en Comité de Pilotage. N'y sont ainsi abordées que les décisions qui nécessitent légalement un vote en Conseil Municipal. Il s'agit notamment des décisions d'engagement financier. Le public n'est pas autorisé à intervenir en cours de séance, mais un moment de questions est organisé à la fin de chaque séance.

A partir de janvier, les Conseils Municipaux n'auront lieu qu'une fois tous les deux mois, le vendredi soir, à 20h. Cela libérera une soirée et permettra de tenir un Comité de pilotage supplémentaire tous les deux mois, dédié à des questions, soit d'orientation politique générale, soit concernant des « gros » dossiers pluri-compétences, soit à la gouvernance.

Le calendrier de ces réunions est présenté dans l'agenda communal mensuel, au début de chaque mois. ■

« Le **Conseil des sages** *est une instance d'observation et de veille quant à la mise en pratique de la démocratie participative à Saillans afin de garantir le pouvoir d'agir des habitants* » (article 1 de la Charte du Conseil des Sages). Constitué de 12 habitants, le Conseil des sages a plusieurs missions : il veille sur la mise en œuvre et le bon fonctionnement de la démocratie participative ; il accompagne cette mise en œuvre en apportant son appui logistique et méthodologique et en se chargeant du recrutement, de la formation et de l'outillage des animateurs. Enfin, il essaime l'expérience de Saillans (archivage, organisation d'assises). Vous pouvez trouver plus d'information sur sa composition et son fonctionnement sur la page dédiée du site internet de la mairie, ou en écrivant à : conseildessages@mairiedesaillans26.fr.

L'animateur, rôle central de la gouvernance municipale

Depuis le début de la mandature, les commissions thématiques et les groupes action-projet nécessitent la présence d'animateurs/trices pour permettre un respect du temps de parole et aussi d'atteindre collectivement les objectifs souhaités en fin de rencontre. L'équipe municipale tient encore à remercier l'engagement de ces bénévoles, ils sont au nombre de 22 à ce jour, et Tristan Rechid pour son implication dans la formation.

Une formation est prévue pour 2015, elle abordera les contenus suivants :

- les différentes manières de voter, outils à la prise de décision
- construction d'un conducteur
- outils, méthodes d'animation
- dynamiques de groupe
- rôle et fonction de l'animateur : savoir, savoir-faire, savoir être
- bibliographie sur méthodes d'animation
- outils de gestion de la prise de parole, des participants
- gestion de l'espace, aménagement de la salle
- analyse de la pratique à chaque séance

Sur la forme : méthodes actives, jeu de rôle, mise en pratique des apprentissages sera expérimenté.

Ces formations sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans l'animation des réunions à Saillans.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe d'animateurs, manifestez-vous en envoyant un mail au Conseil des Sages : **conseildessages@mairiedesaillans26.fr**

La gouvernance collégiale et participative de la commune de Saillans saluée par un prix.

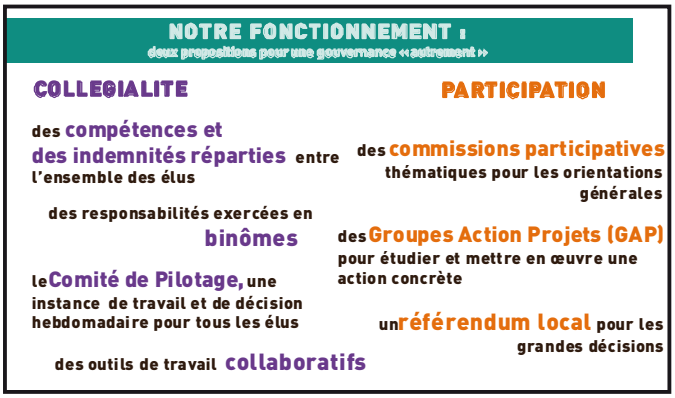

Samedi 29 novembre, les élu-e-s de la mairie de Saillans ont reçu **le « Grand Prix de l'Initiative Politique »** décerné par « Femmes et pouvoir », un club féminin visant la défense du pouvoir des femmes élues. Sabine Girard et Christine Seux étaient venues présenter le projet de gouvernance collégiale et participative de la commune de Saillans à une centaine d'élues venues de toute la France dans le cadre du troisième forum Femmes et pouvoir. Ce dernier se tenait à l'Hôtel de l'Industrie à Paris avec comme thème principal : «Garder le lien avec les citoyen-ne-s». C'est bien l'engagement de l'ensemble des élus et des habitants qui a été salué par ce prix qui récompense les initiatives politiques innovantes et efficaces. Le diaporama présenté à cette occasion est consultable sur le site de la mairie. Il présente de manière pédagogique les grands traits de notre fonctionnement. Une description plus précise est également disponible en version papier.

L'équipe municipale est régulièrement sollicitée pour expliquer la gouvernance collégiale et participative mise en place. Ce ne sont pas seulement des médias mais aussi des chercheurs, des étudiants, des élus, des associations, des habitants ou encore des artistes qui s'intéressent à notre expérience. Depuis les élections, plus de 90 sollicitations ont été reçues. ▶ *suite page 6*

Participatif

L'équipe municipale ne peut pas répondre à toutes et veillent à minimiser le dérangement pour les élus et pour les habitants. Toutefois, si vous avez envie de partager votre vécu de la démocratie participative à Saillans avec des journalistes ou d'autres personnes intéressées, n'hésitez pas le faire savoir (relation@mairiedesaillans26.fr). Il nous parait important que les élus ne s'expriment pas seuls sur le sujet, mais avec l'ensemble des Saillansons. Le Conseil des Sages participe également à renseigner les intéressés, notamment sur les outils de la participation et le renforcement du pouvoir d'agir des habitants.

Ces derniers mois, on a parlé de nous dans : La Croix, Mag2Lyon, le Nouvel Observateur, Siné Mensuel, l'Humanité, Passerelle Eco, Rue 89, Transrural Initiatives, RTL, France Inter (« le téléphone sonne »), France 2 (« Mots Croisés ») et bientôt dans Kaisen (numéro de janvier), Village, Radio France International (émission « Sept millions de voisin », 1er janvier) ainsi que lors des rencontres « Ecologie au quotidien » le 23 janvier à Die. En outre, nous avons échangé avec les communes de Plouguerneau, Marcy-L'étoile, La Voulte et Grenoble, ainsi qu'avec deux associations (Gentil Virus, Contribuables associés), un chercheur québécois et deux étudiants de l'Université de Lyon. ■

Enquête sociale

La commission thématique « Vivre longtemps au village, santé, social » qui s'est réunie en juin 2014 s'est orientée vers la mise en place d'un Groupe action-projet Diagnostic et états des lieux de ce qui existe, l'objectif étant de dresser un état des lieux des besoins des habitants de Saillans. ▶

Les habitants travaillent et s'impliquent pour leur village

Groupes action-projet (GAP) - synthèse au 14 décembre 2014

Centre de ressources d'activité et de compétences, local à la disposition des professionnels

- Démarrage d'un travail d'inventaire des ressources (une fiche Acteur économique est diffusée) pour répondre à la question "Qu'est ce que j'ai à Saillans ?", souhait d'organiser des rencontres thématiques comme espace d'échanges, identifier toutes les structures existantes en soutien aux porteurs de projet et à l'économie et faciliter la prise de contact (lire l'article)

Favoriser la transmission des commerces existants quand le problème se pose et la recherche de locaux pour les créations d'activité

- Démarrage d'un inventaire de locaux et terrains, préparation d'un courrier aux propriétaires pour sensibilisation sur leur rôle pour permettre l'existence de commerces et services locaux, mise en place d'un sondage Quels nouveaux commerces ou services trouveriez-vous utiles à Saillans ?

Animations du village

- Préparation du téléthon 2014
- Préparation du **Carnaval 2015** avec un GAP Animation spécialement dédié. **Le samedi 4 avril a été retenu**, date à confirmer lors de la prochaine réunion mardi 20 janvier. Création de 4 ateliers : confection du Caramantran, masques, costumes et petits chars. Un de ces ateliers pourrait faire partie d'un TAP à l'école. **Nous en profitons ici pour lancer un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans cet évènement, et renouveler le fantastique succès du Carnaval de 2014 !**

Transparence-Information

- Après la lettre d'info, le site internet, les panneaux d'affichage, un travail sur un guide pratique "Livret Habitants" est commencé. L'objectif est de donner des informations et des contacts sur les divers services qu'un habitant (ou nouvel habitant) souhaiterait trouver.

Vous pouvez à tout moment intégrer un GAP et vous inscrire (ou même venir en observateur une première fois), n'hésitez plus.

Aménagement grande rue

- Le travail de ce groupe s'est concrétisé par l'installation des bancs et pots de fleurs Grande Rue.

Extinction de l'éclairage la nuit

- Une 2e réunion publique en présence d'une représentante du SDED a été organisée le 19 novembre (lire l'article). Ce groupe est en sommeil maintenant pendant 6 mois et un premier bilan sera effectué par la suite.

Jeunes

- Objectifs : 1. des événements pour les jeunes ; 2. un local pour les jeunes ; 3. la mobilité des jeunes

Diagnostic social

- Un questionnaire a été préparé et des enquêtrices et enquêteurs, secondés aussi par des professionnels de santé, vont dans les quartiers en novembre/décembre (lire article).

Finances

- Préparation de la réunion publique du 29 novembre, sur les réalités budgétaires de la section eau/assainissement

NOUVEAUX GAP prévus en 2015

- Salle des Fêtes
- Aménagement et partage de l'espace urbain
- Organisation de l'entraide sociale
- Mettre en valeur l'offre touristique
- Sensibilisation à la protection de la rivière Drôme (poursuite du GAP existant)
- Comment rendre le budget compréhensible par tous, création d'outils, informations
- Economie d'énergie & électricité verte : information, formation et aide à la mise en place*
- Amélioration et gestion durable du compostage collectif*
- Périscolaire avec TAP inclus, cantine, centre de loisirs sans hébergement*
- Jardin public pour les petits*
- GAP liés à la sous-commission Patrimoine*

* après validation en comité de pilotage

Le GAP a réfléchi et travaillé à l'élaboration d'une enquête. Dans un souci de convivialité et de bienveillance, il a été décidé de mener cette enquête au domicile des personnes.
En ce moment, un groupe d'enquêteurs volontaires arpente les rues et quartiers de Saillans et recueille la parole des habitants. Les infirmières à domicile et employées du service à la personne se chargent de mener l'enquête auprès des personnes qu'elles accompagnent. Nous tenons vivement à les remercier toutes et tous de cette implication.
Une rencontre est prévue le mercredi 14 janvier 2014 pour procéder au dépouillement de l'enquête et dresser le bilan.

Merci à Brigitte July, Isabelle Simon, Michèle Sauvageot, Yvonne Dégruel, Monique Choquet, Marie Jeanne Morin, Martine Weber, Cécile Lauriol, Christine Mathieu, Karine Sibbué, Clara Pommateau, Josée Van Tuijl Kortbeek, Marie Claude Sarthou, Catherine Mézin, Corinne Goy, Janinne Renard, Chantal Robert Hugonnot, Marianne Metge, Monique Teghil, Nathalie Saulnier, Laurence Malhaire (mille excuses en cas d'oubli).

Nous avons encore besoin d'enquêteurs volontaires, notamment sur certaines rues et quartiers qui n'ont pas été couverts : Rue de la Brèche, Place de la Daraize, Rue du Bourg, Rue des Remparts, Rue des Arceaux, Rue Beaumiroir, Rue Barnave, Rue de la Paix, Rue du Four, Rue du Boulevard, Rue de l'hôpital, Rue Chatou, Quartiers Faubourg du Temple, La Tuilière, La Mure, Planchetieu, Gourdon, La Garçaude.
L'enquête est disponible en mairie, n'hésitez pas à nous contacter au 04 75 21 51 52 ou par e-mail adressé à social@mairiedessaillans26.fr

Le CCAS demande à toutes les personnes qui exercent une activité dans le domaine du service à la personne, aux associations ou personnes qui utilisent le chèque emploi services de se faire connaître afin de leur proposer un espace de rencontre et d'analyse de la pratique. Ecrire à social@mairiedesaillans26.fr

Point Enfance Jeunesse

Les TAP (temps d'activités péri-éducatifs) fonctionnent bien maintenant. Près de 100 enfants y participent chaque jour. Les retours sont positifs tant du point de vue des enfants que des parents. Afin d'améliorer le dispositif, les ateliers seront plus étalés dans le temps : sur un trimestre. Ceci afin de faire entrer les enfants dans de réels projets.
Un **Groupe de Pilotage** suit de près le fonctionnement de ces TAP. Une première réunion a permis à un collège d'usagers de l'école (parents délégués, parents, enseignants, ATSEM, équipe d'animation) et d'élues, de faire un premier diagnostic. Il a été décidé de se retrouver le 16 décembre afin d'élaborer un questionnaire à l'attention des parents. L'équipe d'animation se charge de faire un sondage auprès des enfants.
La politique jeunesse de la municipalité s'attache aussi à écouter les adolescents de Saillans. Diverses rencontres cet été et un GAP en octobre ont permis de faire émerger des problématiques et des projets. Des groupes ont décidé de commencer à travailler sur les projets avant la prochaine rencontre « GAP Jeunes » du 13 décembre 2014, sur 3 thèmes : la mobilité, un espace dédié, et les festivités à destination des ados. ■

Mobilité Environnement Energie

La seconde réunion de la Commission participative Mobilité Environnement Energie a eu lieu le 26 novembre dernier. Animée par Emmanuel Cappellin, elle a permis de faire un bilan des activités des derniers mois et de préparer les actions à venir. Deux habitantes, Michèle Sauvageot et Alixe Poncelin ont présenté les résultats des GAP « Sensibilisation à la protection de la rivière Drôme » et « Extinction de l'éclairage public la nuit ». Les deux élus référents, Sabine Girard et Joachim Hirschler ont informé sur les dossiers actuels et à venir de la mairie, tels la mise en place d'un plan de lutte contre l'ambroisie, la gestion du compost collectif situé dans le jardin d'enfants, l'aménagement de la confluence Drôme / Rieussec, la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux ou encore la location de vélos électriques.

Trois nouveaux GAP ont été validés :
1. Economie d'énergie & électricité verte : information, formation et aide à la mise en place ;
2. Mise en place et gestion durable d'un compostage collectif ;
3. Poursuite de la Sensibilisation à la protection de la rivière Drôme.

La réunion a également été l'occasion de discuter du fonctionnement des Groupes Action Projet. Il a été souligné l'importance de faire des réunions de bilan et de perspectives des GAP avant de les clôturer. Il a aussi été proposé que certains GAP soient coordonnés par des habitants et non nécessairement par des élus, sous réserve que ces groupes comprennent suffisamment d'habitants intéressés (6 minimum) et qu'un élu y participe. ■

Dossier tarif Eau

La réunion d'information sur le tarif de l'eau a eu lieu samedi 29 novembre 2014.
La municipalité a décidé d'augmenter le tarif de l'eau pour 2015.

Pourquoi

Le budget eau + assainissement de la commune est un budget autonome ; il doit être équilibré, et on ne peut pas le renflouer en prélevant d'autres ressources budgétaires (c'est la loi).

Or, les recettes actuelles de la commune sur ce budget ne couvrent pas les dépenses.

Il faut savoir que :

1. Ces recettes proviennent essentiellement des redevances des Saillansons. Les subventions éventuelles ne concernent que des investissements : elles permettent d'emprunter moins et donc d'alléger la dette correspondante. À titre d'exemple, les travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans la Grande Rue et dans la rue du Faubourg du Temple, qui ont permis de répondre à une exigence légale, ont nécessité un emprunt de 230 000 € sur 25 ans à 4.48% par la municipalité précédente, réalisé en janvier 2014 à la charge de la commune de Saillans.
2. Les travaux sont souvent subventionnés par l'agence de l'eau (en ce qui nous concerne, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse). Plus le réseau est efficace c'est-à-dire moins il y a d'eau perdue dans la distribution, plus le montant des subventions est conséquent. Depuis janvier et février 2014, la commune a atteint le seuil d'efficacité demandé par l'agence de l'eau soit 70%
3. Le poste assainissement est profondément modifié. En effet, la station d'épuration (STEP) est maintenant détenue par la 3CPS (de par la loi sur les intercommunalités). La commune continue à percevoir l'abonnement et la redevance. Elle gère la ligne budgétaire "abonnement", qui sert à entretenir le réseau, mais elle reverse à la 3CPS la ligne "redevance", qui est affectée à la STEP, soit plus de 40 000€.
   Si dans l'avenir le réseau d'assainissement lui-même passe à l'intercommunalité, comme il en est question, quelques évolutions tarifaires sont à prévoir.

État des besoins

A. Travaux prévus au budget 2015

- Recherche de fuites et travaux divers d'aménagement de la distribution d'eau, subventionnés en partie par l'agence de l'eau et devant être achevés fin 2017
- Mise en place d'un système pour traiter l'eau aux ultraviolets et diminuer nettement la quantité de chlore utilisée – ce sera meilleur pour la santé des consommateurs.

B. Travaux à prévoir dans les années à venir

- L'assainissement collectif du quartier Saint-Jean (pour se conformer aux règles de l'urbanisme).
- L'achèvement de l'assainissement collectif du quartier des Samarins.

C. Entretien des équipements

- ***Compteurs***
  Les compteurs d'eau ont une durée de vie d'environ 12 ans. Les compteurs trop anciens ont tendance à sous-évaluer la consommation d'eau, au préjudice des finances publiques. Sur les 1100 compteurs de Saillans, plus de 800 ont dépassé 12 ans : il faut donc lancer un plan de remplacement des compteurs les plus anciens.
- ***Pompes***
  Les pompes du circuit d'assainissement ont une durée de vie d'environ 8 ans. À Saillans, les 5 pompes des 2 postes de relevage sont toutes plus anciennes. Il faut prévoir leur remplacement (3 600€ chacune).
- **Assainissement non collectif**
  Les assainissements individuels (fosses septiques et bacs à graisse) doivent être périodiquement vérifiés, au titre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce dispositif est à la charge de la commune.

État des Finances

- La fin du programme en cours, subventionné par l'agence de l'eau, aura un coût pour la commune d'environ 30 000 €.
- Le prix de location des compteurs est destiné à assurer l'entretien et le remplacement des compteurs. Les 12€ de location couvriront les remplacements nécessaires.
- Le renouvellement des pompes du circuit d'assainissement est financé par l'abonnement assainissement.
- Le coût du contrôle des assainissements individuels amène à la création d'une redevance forfaitaire de 20€ par an pour tous les propriétaires qui ne sont pas concernés par l'assainissement collectif?

Comparaison

Le tableau suivant vous permet de comparer les tarifs (hors taxes) entre 2014 et 2015 pour la consommation moyenne d'un ménage avec deux enfants soit 120 m³.

(Notez que ce tarif reste inférieur au prix moyen pratiqué en France).

Poste	2014	2015
Eau potable		
Abonnement annuel	32€	38€
Location compteur	12€	12€
Prix pour 120 m3	132€	144€
Préservation ressources	12€	12€
Redevance pollution	33,6€	33,6€
Confection des rôles	3,3€	3,3€
Assainissement collectif		
Abonnement annuel	0€	38€
Redevance assainissement	104,4€	104,4€
Redevance modernisation	18€	18€
TOTAL	**347,3€**	**403,3€**
Assainissement individuel		
Abonnement annuel	0€	20€

Ont participé au travail sur l'eau avec Agnès Hatton :

Stéphanie Roche, Rémi Dragan, Jean-Paul Deloret, Pierre Chomet, Jacky Fèvre

Phosos souvenir

Commémoration du 11 novembre

13 novembre, réfection des fontaines du village

Les nouveaux bancs et corbeilles ont été installés vendredi 21 novembre, en présence de plusieurs habitants.

Réparation de l'horloge de l'église

Rénovation de "l'Abri du besoin" par des bénévoles solidaires

Une demi-journée par mois sera consacrée au rangement.

Pour se tenir informer, envoyer un mail à : laurence.schmitt10@wanadoo.fr

Vous pouvez voir les photos en couleurs sur www.mairiedesaillans26.fr !

Remerciements à Ludmilla Schmitt, Michel Morin, Serge Signoret, Pascal Grimaud

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

Photos souvenir

Samedi 29 novembre et Dimanche 30 novembre, Marché de Noël, organisé par la Palette de Gribouille

AFMTÉLÉTHON INNOVER POUR GUÉRIR SET6 2014

Samedi 6 décembre - Téléthon

Nous avons battu les records de dons de ces dernières années : **1 362.50 €** ! Avec une admirable participation des Saillansons, forte d'une énergie et d'une volonté considérable, l'édition 2014 de l'AFM Téléthon fut récompensée par un montant des dons parmi les plus élevés jamais récoltés sur Saillans. Du fond du cœur, nous remercions tous les participants, à commencer par les associations qui se sont occupées des animations : Dance Studio By Caro (spectacle de danses), Vélo Club de Saillans (course de vélo à travers le village), Rochecourbe Escapades (chocolats chauds et gâteaux faits maison), Amis de la Lecture (vente de livres d'occasion), Comité des Fêtes (pêche à la ligne), Ping Pong Club (châtaignes et vin chaud), UNRPA (jeux de cartes), Office de Tourisme de Saillans (lâcher de ballons). Cependant, sans la mobilisation des habitants, cet évènement n'aurait pas eu le succès que nous espérions. Merci à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de venir participer, et de donner, pour cette œuvre qui subventionne la lutte contre les maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes. Rendez-vous l'année prochaine, pour partager un autre moment de convivialité, tout en laissant s'exprimer l'âme charitable et solidaire des Saillansons !

Vous faites des photos lors de manifestations saillansonnes, envoyez une sélection (4 maxi) pour Lettre d'info et site internet.

Nous présentons ci-après 3 dossiers importants, au niveau financier et au niveau stratégique, portés par l'intercommunalité.

Concernant ces projets, l'équipe municipale soutient les projets de la fibre et de la Vélodrôme qui sont de véritables atouts pour le territoire.
Elle soutient aussi l'idée d'un équipement autour de l'eau destiné aux scolaires, aux habitants ainsi qu'aux touristes mais restera prudente vis-à-vis des propositions qui seront présentées.

La question principale reste la dimension de cet équipement pour plusieurs raisons :

- **en voulant proposer de nombreux services, cet équipement ne risque-t-il pas de nuire aux activités locales déjà existantes ?**
- **quels sont les projets prioritaires que l'Intercommunalité veut mettre en œuvre ?**
- **quelle place y aura-t-il pour d'autres dossiers si le centre aquatique absorbe un budget trop important ?**

Les discussions et les projets avancent et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de leur évolution.

Le projet de centre aquatique à Crest

La Commission Sport de la CCCPS a la gestion du projet de Centre Aquatique. Il s'agit de créer un nouvel équipement aquatique sur la commune de Crest. Le Bureau d'études Service Public 2000, mandaté par la 3CPS, a fait un premier rapport qui a permis de définir les besoins du territoire ainsi que les enjeux et les « fondamentaux » (grandes lignes) du projet.

Jusqu'à présent, la 3CPS a peu communiqué sur les objectifs et le contenu de ce projet. Un collectif de citoyen, le « collectif plouf » s'est constitué pour demander plus de transparence sur ce dossier. Il apporte un point de vue complémentaire sur ce projet qui impactera la vie de l'ensemble des habitants du territoire.

Lors du conseil communautaire du 4 décembre 2014, les interpellations et les questions nombreuses des élus n'ont pas empêcher de valider les enjeux et les fondamentaux du projet de centre aquatique tels que proposés par le bureau d'étude Service Public 2000. L'affaire est donc à suivre.

Nous vous restituons ci-après les 2 points de vue.

Le contenu du rapport du bureau d'études Service Public 2000

Source : diaporama présenté à la Commission Sports le 29/10/2014

Le principal enjeu identifié est de « *privilégier un équipement polyvalent qui fasse la synthèse entre les usagers scolaires, le grand public et le public touristique et qui contribue à une animation « quatre saisons » du territoire* ». Et plus précisément :

- *« Fournir aux habitants et usagers de la Communauté de Communes de nouveaux services - en cohérence avec le profil socio-économique et socio-démographique du territoire- et tout au long de l'année,*
- *Profitant de la bonne accessibilité du site d'implantation, constituer un pôle d'animation du territoire, un équipement familial et un point de rencontre que les habitants et usagers de la Communauté de Communes puissent s'approprier*
- *Donner lieu à un outil d'apprentissage efficient et de proximité, permettant l'accueil des scolaires tout au long de l'année et dans des conditions conformes aux exigences du savoir-nager*
- *Penser un équipement non seulement à l'échelle communautaire mais aussi à l'échelle de la Vallée de la Drôme-Diois*
- *Proposer un projet économiquement maîtrisé tant en investissement qu'en fonctionnement (rationalisation des espaces / accent mis sur la polyvalence et la modularité) »*

Les « *fondamentaux* » (grandes lignes) du projet d'équipement aquatique sont :

- « *Une surface de plan d'eau fonctionnant à l'année supérieure à 500 m² afin de répondre aux besoins actuels, d'anticiper les évolutions démographiques du territoire et de favoriser l'attractivité de l'équipement au-delà des frontières actuelles de la CCCPS.*
- *Des surfaces de plan d'eau répondant à la demande des publics-cibles de l'équipement : grand public, touristes et scolaires*
- *Un équipement qui privilégie les dimensions suivantes des pratiques aquatiques : sport-santé / sport-apprentissage / détente-loisirs*
- *La création d'espaces de rencontres et de convivialité au sein de l'équipement, confirmant le site comme un véritable lieu de vie pour les communes de la CCCPS : espace accompagnateurs / terrasses végétales / terrasses minérales,*
- *Des aménagements garantissant un maintien de l'attractivité en période estivale : aménagements aquatiques et terrestres extérieurs (restant à définir)*
- *Des aménagements qui constituent une vraie valeur-ajoutée par rapport à des équipements de proximité et qui apportent des réponses aux besoins spécifiques du territoire en cohérence avec la charte de territoire* »

L'avis du "Collectif Plouf".

Source : lettre adressée aux élus de la 3CPS le 5 décembre 2014 par le collectif Plouf :

« *Nous sommes un collectif de citoyens réunis autour d'une question, qui nous concerne à double titre : en tant que contribuables et en tant qu'usagers des équipements de notre territoire : le projet de centre aquatique. Nous sommes tous, a priori d'accord sur la nécessité d'un équipement aquatique pour l'ensemble du territoire de la CCCPS, mais nous inquiétons sur la manière de traiter un dossier qui, à terme, engage la capacité d'investissement de la communauté de communes et aura sans aucun doute des répercussions sur nos impôts.*

En effet, malgré les nombreuses communications à la presse, les informations concernant ce projet nous apparaissent insuffisantes. Des chiffres ont été avancés quant au coût d'investissement, qu'en est-il du fonctionnement ?

Ce besoin d'un centre « aquatique » est apparu suite à une étude menée par EOLE Conseil en novembre 2007, pour le syndicat mixte SMDVD. (…) il est impossible avec cette étude de conclure qu'un centre aquatique est plébiscité par le public. Pourtant, un projet de centre aquatique à Crest a été inscrit dans les statuts de la CCCPS, car, ainsi que l'affirme un compte rendu en date du 26 juin 2014 : « une étude du Syndicat Mixte de la Vallée de la Drôme a constaté que les habitants, à une forte majorité, souhaitaient la construction d'un centre aquatique ».A notre sens, un équipement sportif ne répond pas aux mêmes critères ni aux mêmes fonctions qu'un équipement de loisirs, qui semble être, malgré tout, ce qui se profile aujourd'hui.

La commission sport s'est prononcée favorablement en date du 24 novembre 2014 sur un des scénarios présentés par le bureau d'étude Service Public 2000. Même si les scénarios étudiés semblent plus modérés en termes de volume d'investissement que ce qui était annoncé jusqu'à présent, engager les finances publiques de manière précipitée nous parait déraisonnable. Connait-on aujourd'hui la capacité d'endettement de la communauté de communes ? Nous imaginons qu'en termes d'équipement structurant, d'autres besoins existent sur le territoire. Vous a t-on présenté un Plan Pluriannuel d'Investissement qui permette d'avoir une lisibilité sur les décisions d'aujourd'hui et à venir ? Ce projet répond-il à un cahier des charges? Quel impact sur l'environnement un tel équipement aura-t-il ? On sait que ce type d'équipement génère des couts d'exploitations considérables, le prix d'entrée sera t-il abordable pour les familles ? Enfin, il est question que la Communauté de Communes du Val de Drôme rejoigne la nôtre, y a-t-il vraiment urgence à traiter ce dossier alors que demain, sur un territoire plus large, les besoins se présenteront autrement ? Nous vous remercions de répondre à toutes ces questions. Nous vous demandons d'organiser une concertation afin que les contribuables qui vous ont crédités de leur confiance puissent être éclairés ».

Par ailleurs, le collectif Plouf s'est procuré les données techniques et financières de six centres aquatiques en service en France dans des intercommunalités à la taille proche de la 3CPS et a interrogé les gestionnaires, techniciens et élus qui ont porté ces projets. Il est ainsi possible de comparer le projet actuel de la 3CPS (en tout cas ce qu'il en est actuellement connu) avec ces autres projets. Le travail réalisé pendant plusieurs mois par ce collectif est consultable sur

http://www.democratie-locale.fr

La fibre optique

Le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a été créé en 2007 afin de couvrir l'ensemble des deux départements par le très haut débit Internet d'ici 2025, par le biais de la fibre optique. Depuis 5 ans, 2 200 km «d'autoroutes départementales» ont ainsi permis de connecter 800 collectivités et entreprises à ce réseau. Les prochaines années, l'objectif est de connecter l'ensemble des foyers du territoire.
Les intercommunalités peuvent adhérer au syndicat ADN. Dans ce cas, ADN s'engage à raccorder 50% des prises des foyers du territoire lors des cinq premières années du raccordement. Il assure la construction et le déploiement du réseau et en devient propriétaire. L'exploitation technique et la commercialisation du réseau sont par contre confiées à un exploitant privé dans le cadre d'une délégation de service public. La participation financière pour la 3CPS si elle adhère à ADN comprendrait une partie d'investissement de l'ordre de 2,29 M d'euros sur 10 ans, correspondant au raccordement de 9300 prises environ. Elle comprendrait aussi une partie de fonctionnement de 24 800 euros/an. Il resterait ensuite une partie à charge de la 3CPS de l'ordre de 300 euros/prise à raccorder. L'Etat, la Région et les Départements participent également au financement.
Chaque intercommunalité adhérente est représentée au Conseil syndical d'ADN par une voix. Ce représentant sera Denis Benoit, maire d'Aouste/Sye, pour la 3CPS. Un élu référent pas commune sera également désigné.
Malgré l'intérêt du projet et la nécessité d'y adhérer, la Commission Fibre Optique de la 3CPS exprime ses craintes quant à son coût de fonctionnement, et sa possible évolution non maitrisée. Elle s'inquiète également de la capacité des intercommunalités à faire entendre leur voix face à la Région et aux deux Conseils généraux Drôme et Ardèche cumulant 60% des voix (contre 40% pour les intercommunalités).
Lors du conseil communautaire de la 3CPS du 4 décembre dernier, l'adhésion à ADN a été votée à l'unanimité. Elle ne sera validée qu'après son approbation par chaque conseil municipal. À Saillans, elle sera votée au prochain conseil municipal le 9 janvier 2015.

POURQUOI LA FIBRE OPTIQUE ?

- **Une technologie qui permet une connexion Très Haut Débit : minimum 30 Mbits.**
- **Un débit illimité pouvant atteindre plus de 1000 Mbps pour anticiper les besoins futurs : actuellement les usages augmentent de 50% par an en moyenne**
- **Un débit symétrique en réception et en émission**
- **Une technologie non soumise aux perturbations, donc sans baisse débit momentanée lors de trafic important**
- **Un débit équivalent quelle que soit la distance entre le foyer et le terminal de raccordement**
- **97% des foyers raccordés d'ici à 2025, soit un enjeu comparable à l'électrification rurale au XXe siècle.**
- **Une stratégie d'investissement pérenne, qui permettra de ne plus avoir à subir d'autres fractures numériques.**

www.mairiedesaillans26.fr Présentation du nouveau menu

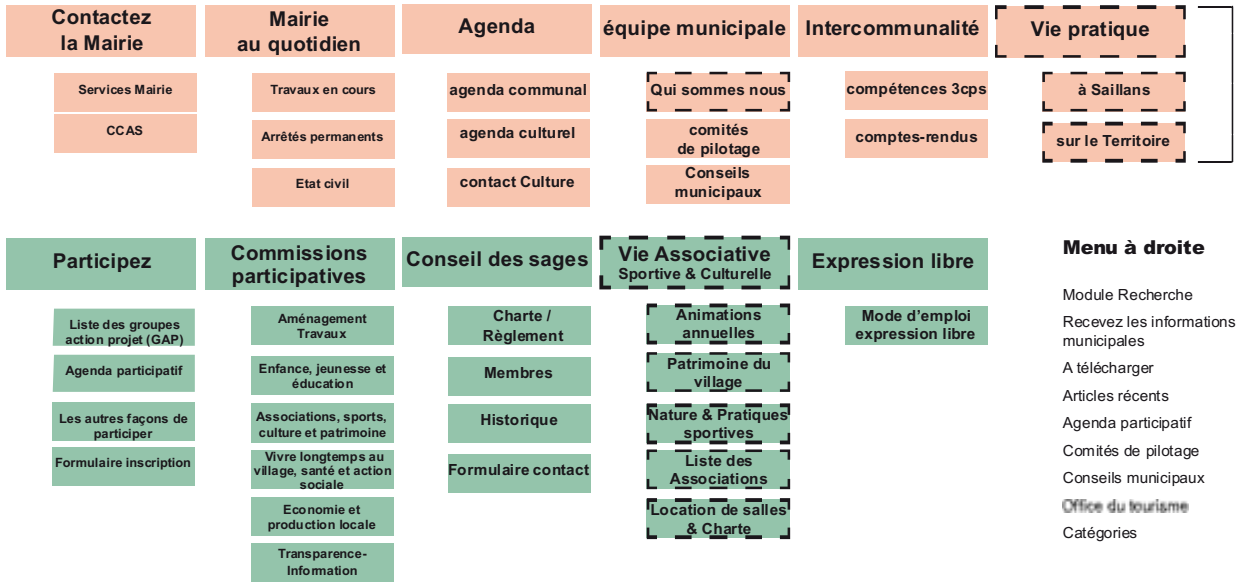

Plus de détails et d'autres infos sur www.mairiedesaillans26.fr

La Vélodrôme

La Vélodrôme est un projet structurant pour la CCCPS en termes de développement touristique. Il s'agit de la création d'une voie de circulation continue vélos/ piétons/ rollers le long de la Drôme, sur l'ensemble de la vallée. Elle sera connectée à la voie cyclable Via Rhôna qui relie le Lac Léman à la mer Méditerranée. Elle vise un public familial et de loisir en garantissant la sécurité de la circulation (par exemple : limitation à 30 km/h dans la traversée des villages) et en réservant des zones de tranquillité.

Ce projet répond aussi bien aux demandes des habitants de la vallée pour les trajets domicile-travail, qu'aux attentes des acteurs touristiques, à la recherche d'itinéraires de de découverte attractifs pour le territoire.

La démarche de la CCCPS consiste à : (1) Valider le tracé définitif de la véloroute sur l'ensemble du territoire de la CCCPS ; (2) Faire réaliser l'avant-projet afin de chiffrer les aménagements et d'établir un calendrier ; (3) Faire réaliser le « schéma de jalonnement » qui permettra de connecter et valoriser différents sites remarquables du territoire. L'objectif est que les retombées économiques soient égales au montant de l'investissement tous les ans. Le tracé final devrait être validé fin février 2015 par les référents de chaque commune qui se retrouvent régulièrement sur le terrain et à la CCCPS. A Saillans les référents du projet sont Michel Morin (Vélo-Club de Saillans) et Vincent Beillard, le maire.

Vous trouverez la présentation complète sur le site de la mairie, dans le menu : intercommunalité.

La vélodrôme – CCCPS

Le tracé pressenti sur le territoire de la CCCPS.

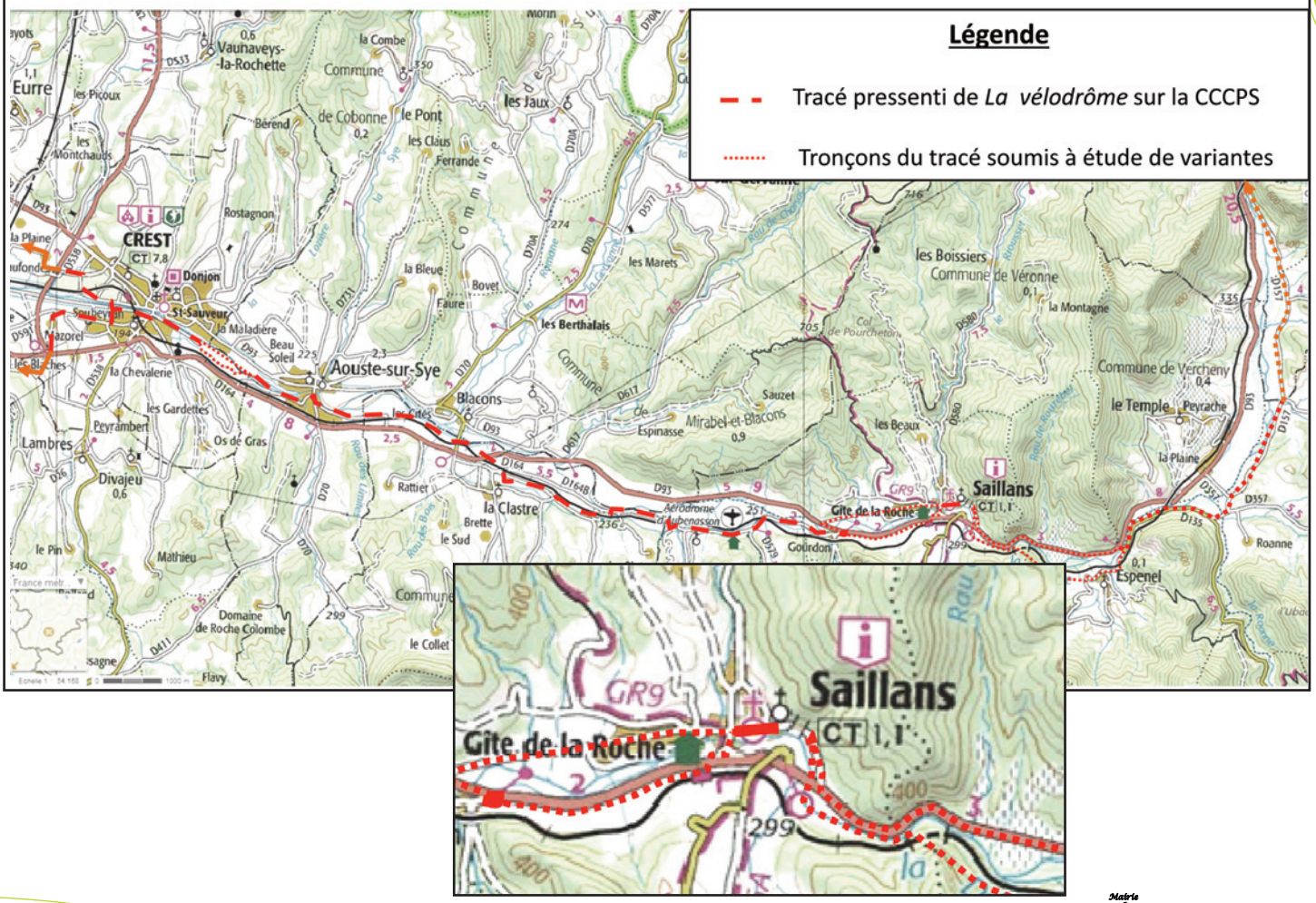

Associations : transmettez les dates de vos AG ou grands événements pour parution dans l'agenda communal du mois.

Des nouvelles de la Bibliothèque...

Samedi 17 janvier 2015 : **journée portes ouvertes**
De 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h30.
Apéritif à 12h et galette des rois à 16h.
Information, présentation ou exposé du circuit des livres de l'achat à la mise en rayon, etc...

Lundi 2 février à 18h : Assemblée générale

Dimanche 29 mars : **Salon des talents saillansons**
De 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h, salle polyvalente.
Ecrivains, artistes, artisans d'art, animations.

A partir du 1er janvier, changement d'horaires de la bibliothèque :
mardi de 16h à 18h, vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h30

...des Petites Canailles

Installées depuis peu dans l'Association des Petites Canailles, les grandes canailles bénévoles (une quinzaine de personnes) sont déjà lancées à grande vitesse dans cette aventure. Des dates sont posées comme le 13 décembre où nous avons organisé **une bourse aux jouets et aux vêtements**. Puis le 18 décembre, nous louons le Temple pour offrir **un spectacle de Noël aux enfants** avec la compagnie du Jabron Rouge. Fin décembre **une tombola** circulera avec pour lot des bûches de Noël.
Nous proposons **une vente de tabliers** où seront imprimés des dessins faits par tous les enfants de l'école... gros succès qui nous permet de nous lancer dans une autre aventure, la venue d'un groupe de musiciens pour un **concert spécial enfant** au mois de février. Puis 2015 avec **le carnaval**, **le loto** (21 mars), une **brocante verte** (26 avril), la **kermesse** (20 juin). Nous sommes aussi sollicités par les maîtresses d'école et nous ferons un maximum pour soutenir leurs propres projets.
Tout cela n'est que le début de notre aventure car nous avons tous dans nos têtes et nos cœurs encore beaucoup d'idées toutes ludiques et éducatives... à la hauteur de notre ambition. Tout en gardant l'objectif que nos enfants s'amusent et que leur classe verte dans trois ans soit financée. Je rappelle que si des parents ont leurs propres idées même les plus folles, qu'ils nous contactent !!
Pour l'équipe des petites canailles, Pour cette belle aventure,
Celine gautheron, Présidente

... d'écrivaine saillansonne

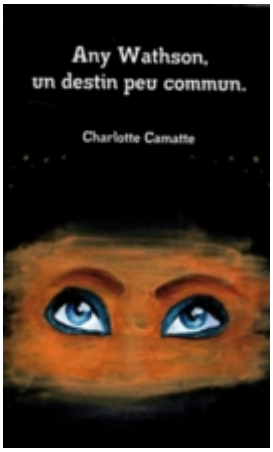

Charlotte Camatte est née à Die en 2000. Elle passe toute son enfance à Saillans, dans une maison forestière, entourée d'animaux et d'arbres dans lesquels elle grimpe pour s'isoler, prendre de la hauteur… et disputer les cerises de tout en haut, les plus sucrées, aux merles et aux moineaux.
Passionnée de cinéma, elle rêve d'être un jour scénariste et réalisatrice. Le grand jardin est le théâtre de ses premiers films, où elle s'exerce à la réalisation auprès de son frère et de ses cousins avec le caméscope de son papa.
En CM2, sa classe participe au concours d'écriture de nouvelle policière organisé par Les Amis de la Lecture.
Ecrire un polar ne l'inspire pas particulièrement mais quelques idées finissent par lui venir. Soutenue par Sarah, sa maîtresse, elle écrit alors « Meurtre à la ruine du chant », l'histoire du fantôme d'une jeune fille qui apparaît auprès du commissaire chargé d'enquêter sur son propre meurtre, qu'il l'aide à résoudre. Ce polar mêlé de fantastique remporte le 1er prix. Tout étonnée, Charlotte prend alors conscience que les gens peuvent prendre du plaisir à lire ses « histoires », qu'elle pensait inintéressantes ! C'est un déclic, et à partir de ce jour, elle continue d'écrire partout, en intercours au collège, à la maison, tout le temps... Elle rédige de petites nouvelles et commence même un roman plus important.
Aidée par ses parents, elle publie à compte d'auteur « Any Wathson, un destin peu commun », écrit en 2012. Any est une jeune actrice de cinéma à qui tout réussi mais qui devra revisiter son passé et savoir pardonner pour atteindre la sérénité.
Aujourd'hui, Charlotte travaille sur son prochain livre qui sera un recueil de nouvelles (genre qu'elle préfère) où l'on retrouvera les thèmes qui lui tiennent à cœur : le XVIIIème siècle, le fantastique et son regard propre à elle sur la vie en général.
En classe de 3ème, elle effectue des petits tournages et anime avec 2 camarades de classe une page Facebook qui présente et critique les films à l'affiche au cinéma Eden de Crest (Crestiques films). Elle espère intégrer l'année prochaine le Lycée Camille

Vie associative

Vernet de Valence et présenter une option « cinéma » au Bac.
Souhaitons-lui bonne chance pour ses projets et surveillons les prochains films, un jour vous y trouverez sûrement son nom…

… et de journalistes en herbe

LES ÉCHOS LIÉS

Numéro 3 décembre 2014 prix libre

La rentrée

Les élèves de l'école de Saillans se lèvent désormais le mercredi et peuvent profiter d'activités trois fois par semaine.

La commission jeunes de Saillans

Une réunion où les jeunes peuvent exprimer leurs besoins.

Les travaux de Saillans

Bientôt le bout du tunnel.

Des circassiens dans le Diois.

Au collège de Die des élèves de la France entière postulent à la section cirque.

Les aubades

Les aubades de Saillans ont fait fureur cette année encore.

Le Polar

Le festival du polar Anguille sous roche a fêté sa 13ème édition les 10/11/12 octobre.

Le numéro 3 du journal *Les échos liés* lancé l'année dernière est en vente (prix libre) à la mairie, à l'école et au bureau de tabac de Saillans. Ce sont les élèves qui ont choisi le titre, Les échos liés. Les articles sont choisis et écrits par groupes. Ensuite, au Club informatique, les élèves les saisissent et les mettent en page. Seuls les CM2 ont participé à ce numéro. Le numéro 4 est déjà en cours de rédaction.

Annonce :

Université populaire du Val de Drôme

Conférence donnée par Joachim Hirschler, Consultant en énergie :
"Engendrer des économies d'énergie chez soi - comment & pourquoi"
3 séances de 2 h les 12, 19, 26 janvier 2015 à 19 h.
Bât GRETA à Crest, Salle n° 2.

Expression libre

L'abri du besoin

Les Saillansons qui sont passés devant l'Abri du besoin (créé à l'occasion de la venue d'ATTAC pendant l'été) ont pu remarquer le changement de look suite à une initiative citoyenne.

L'Abri prenait l'eau et la municipalité a accepté la proposition de rénovation pris en charge par les citoyens.

Une dizaine de bénévoles de Saillans ont retroussé leurs manches pour mettre l'Abri du besoin à l'abri des intempéries !

Chacun y a mis du sien en apportant fenêtres, chaux, briques, plâtre, peinture … et de la joie ! Bravo à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre sur les dons de matériel, par du temps, sans oublier ceux qui ont apporté gâteaux, thé, café … encouragements et félicitations au groupe. Et ce n'est pas fini !

Début d'une belle aventure de partage !

Des saillansons solidaires

Expression poétique

Ciels en novembre

Quand je suis arrivée à Saillans, un jour limpide du onzième mois de l'année, la Roche avait mis son diadème fragile et blanc. Je retrouvais mon village à la fois doux et rude, nappé de bleu, coiffé du plomb plus sombre des nuées.

Il a fallu quelques heures à peine pour que les gros nuages lourds deviennent menaçants, pesants, gonflés…pas de pluie bienfaisante pour apaiser la colère des nues.

Climat soudain irrespirable et détestable. Que se passait-il dans notre pays qui avait choisi de tout mettre en commun : les espoirs, le travail, le découragement, les mots amers, les angoisses du lendemain ?

Je partirai au douzième mois, persuadée que le ciel se trouvera du bleu, de l'espoir, du blanc de la sincérité et que l'air acide de l'hiver tout proche viendra vivifier les esprits chagrins pour laisser libre cours à la lucidité et à la paix.

Maguy Ailliot

Contacts

Compétences et commissions de la mairie de Saillans

Vincent BEILLARD, maire
Annie MORIN, 1ère adjointe
maire1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr

Aménagement, travaux, sécurité
André ODDON, Michel GAUTHERON
travaux@mairiedesaillans26.fr

Vivre longtemps au village, santé, social
Cécile CALLOUD, Annie MORIN, Agnès HATTON
social@mairiedesaillans26.fr

Enfance, jeunesse, éducation
Isabelle RAFFNER, Christine SEUX
jeunesse@mairiedesaillans26.fr

Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine
David GOURDANT, Cécile CALLOUD, Annie MORIN
associations@mairiedesaillans26.fr

Economie & production locale
Fernand KARAGIANNIS, David GOURDANT
economie@mairiedesaillans26.fr

Environnement & énergie
Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER
environnement@mairiedesaillans26.fr

Finances & Budget
Agnès HATTON
finances@mairiedesaillans26.fr

Référents Transparence-Information
Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS
commissions@mairiedesaillans26.fr

Référents Gouvernance et sollicitations médias
Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Agnès HATTON, Fernand KARAGIANNIS
relation@mairiedesaillans26.fr

Autres conseillers municipaux
François PEGON, Charles DESBOIS, Josselyne BOUGARD

Elus à l'intercommunalité

Vincent BEILLARD, Agnès HATTON

Conseiller général

François PEGON
pegon.francois@wanadoo.fr

Vous voulez rencontrer un élu ?
Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Permanences élus

	9-12h	14-17h
lundi		
présent(e) en mairie	J. Hirschler, A. Morin	V. Beillard, A. Morin
disponible à distance	*I. Raffner, M. Gautheron, D. gourdant*	*F. Karagiannis, J. Hirschler, M. Gautheron, D. Gourdant*
mardi		
présent(e) en mairie	D. Gourdant	D. Gourdant, C. Calloud
disponible à distance	*Christine, D. Gourdant*	*A. Morin*
mercredi		
présent(e) en mairie	A. Hatton	V. Beillard
disponible à distance	*A. Morin, M. Gautheron*	*A. Morin, M. Gautheron*
jeudi		
présent(e) en mairie	I. Raffner, Ch. Seux	V. Beillard, F. Karagiannis (15h)
disponible à distance	*D. Gourdant*	*S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant*
vendredi	C. Calloud	
présent(e) en mairie	A. Oddon, S. Girard	A. Oddon, V. Beillard, F. karagiannis (15h)
disponible à distance	*J. hirschler, M. Gautheron, D. gourdant*	*J. hirschler, S. Girard, M. Gautheron, D. Gourdant*
samedi		
disponible à distance	*A. Oddon, V. Beillard*	*A. Oddon, V. Beillard*
dimanche		
disponible à distance	*D. Gourdant, F. Karagiannis*	*V. Beillard*

Dates à retenir au 1er trimestre 2015

Conseils municipaux : vendredi 9 janvier et vendredi 6 mars
(les conseils municipaux auront lieu tous les 2 mois en 2015, des conseils municipaux exceptionnels peuvent avoir lieu, lisez l'agenda du mois)

Comité de pilotage des élus référents : jeudi 15 janvier, jeudi 5 février, jeudi 26 février, jeudi 19 mars, jeudi 26 mars

Réunion 3CPS : jeudi 29 janvier, jeudi 12 mars

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Représentants, de Saillans, de la CCCPS auprès des syndicats

• Vincent BEILLARD
Syndicat Mixte de Développement de la Vallée de la Drôme (SMDVD), Mission Locale, CTEF, Crèche « les petits bouts », Cantine « les gourmands du Pays de Saillans », du PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural)

• Agnès HATTON
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD), Office de tourisme du Pays de Saillans

Elus de Saillans aux commissions de la CCCPS

• Agnès HATTON
Aménagement habitat et énergie, Finances, Environnement

• Vincent BEILLARD
Sports, Sociale, Tourisme et agriculture

Secrétariat et services
Mairie de Saillans
Place Maurice Faure 26340 SAILLANS
Tél. 04 75 21 51 52
Courriel : mairie-saillans@wanadoo.fr
www.mairiedesaillans26.fr
Horaires d'ouverture secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h

Garde champêtre principal
Olivier YRLES
police.municipale.saillans@orange.fr

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1ère adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Photo de couverture : Michel Morin • Correcteurs : Pascal Denavit, Guillemette Thevenet, Christian Larcher, Jean-François Perrot, Yannis Frier • Imprimée sur papier recyclé par l'imprimerie du Crestois (téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr)• décembre 2014